



Seine et Yvelines
Numérique

2025-BSYN-016

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 18 décembre
2025
AR n°078-200062248-20251211-lmc1161974-DE-1-1

DELIBERATION DU BUREAU

Adhésion à l'association SambaEdu

Le 11 décembre 2025, le Bureau de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité Syndical adressée le .

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les statuts de l'association SambaEdu,

Vu la proposition d'adhésion communiquée par l'association SambaEdu, précisant que le montant de la cotisation d'adhésion est laissé à l'appréciation des membres et que l'adhésion ouvre notamment un accès à une hotline communautaire,

Considérant l'intérêt direct de cette adhésion pour les missions du Syndicat en matière de systèmes d'information et de services numériques,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'adhésion à l'association SambaEdu.

AUTORISE le versement d'une cotisation d'adhésion à montant libre dans la limite d'un plafond de 300 euros.

AUTORISE la Présidente à signer tout document utile à la formalisation de l'adhésion.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU BUREAU

Adhésion à l'association SambaEdu

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 6

Mme Sonia BRAU, M. Daniel COURTES, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, M. Serge QUÉRARD, M. Patrick STEFANINI.

Pouvoir : 3

Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. François Garay à M. Serge Quérard, Mme Nathalie Leandri à M. Daniel Courtes.

Absent excusé : 1

M. Julien Chambon.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Membres	Quorum	Présents ou Représentés
10	6	9

Adopté à l'unanimité